

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 509** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Claude Brialy au 25 quai de Bourbon à Paris 4e (Paris Centre).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Claude Brialy au 25 quai de Bourbon à Paris 4e ;

Vu l'avis du conseil de Paris Centre en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean-Claude Brialy au 25 quai de Bourbon à Paris 4<sup>e</sup>.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici vécut Jean-Claude Brialy 1933-2007 comédien, auteur, directeur de théâtre « Faire acte de mémoire, c'est faire acte de vie ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1150 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**